

**Règlement**  
**Base de données sur les pompes à chaleur en Suisse**  
(Version du 05/05/2026)

**1. Généralités**

- <sup>1</sup> La base de données suisse sur les pompes à chaleur sert à centraliser les données techniques sur les pompes à chaleur, dans le but de simplifier les processus de planification et les justificatifs administratifs.
- <sup>2</sup> Les participants à la base de données sur les pompes à chaleur en Suisse sont des entreprises qui fabriquent et/ou commercialisent des pompes à chaleur en Suisse.
- <sup>3</sup> Outre le GSP lui-même, les utilisateurs des données sont les fournisseurs de logiciels / d'outils de calcul ainsi que les organismes impliqués dans les processus de planification, d'installation et de justification.
- <sup>4</sup> Les données sont accessibles via une API aux personnes autorisées et ne sont pas mises à disposition du public (par exemple sous forme de fichier).
- <sup>5</sup> La participation est volontaire. Les participants contribuent aux frais d'exploitation, de maintenance et d'assistance aux utilisateurs des données.
- <sup>6</sup> La base de données permet d'enregistrer des pompes à chaleur destinées au chauffage des locaux, avec éventuellement une fonction supplémentaire de production d'eau chaude (« appareils de chauffage combinés »). Les chauffe-eaux à pompe à chaleur ne sont pas concernés.

**2. Informations sur les pompes à chaleur**

- <sup>7</sup> En plus des informations relatives au fournisseur/fabricant, la base de données comprend environ 100 points de données (« attributs ») par pompe à chaleur. Ceux-ci sont répartis dans les groupes d'attributs suivants :

| Groupe | Désignation              | Saisie      | Remarque       |
|--------|--------------------------|-------------|----------------|
| 000    | Identifiant unique       | automatique | -              |
| 100    | Données de base          | obligatoire | -              |
| 200    | Certificats énergétiques | facultatif  | -              |
| 300    | WPesti                   | facultatif  | -              |
| 400    | Puissance acoustique     | en option   | A/W uniquement |
| 500    | Fonctionnalité           | en option   | -              |
| 600    | Autres justificatifs     | facultatif  | -              |

Le groupe d'attributs 100 (« Données de base ») constitue la base de tout autre groupe (facultatif) et doit donc toujours être renseigné dans son intégralité.

- <sup>8</sup> La saisie des autres groupes d'attributs (200 à 600) est facultative.
- <sup>9</sup> Les attributs/groupes d'attributs peuvent être étendus et/ou adaptés à tout moment afin de refléter les exigences techniques ou légales.
- <sup>10</sup> La saisie des différentes pompes à chaleur doit s'aligner sur l'étiquette énergétique européenne (dont la présence est également obligatoire en Suisse). Il convient d'éviter les désignations génériques pour les « appareils similaires ».

<sup>11</sup> Les informations concernant les appareils certifiés par [le label de qualité EHPA](#) doivent être reprises telles quelles de la base de données du label de qualité EHPA (désignations des modèles, caractéristiques techniques dans la mesure où elles sont disponibles).

### **3. Responsabilités**

<sup>12</sup> La saisie et la mise à jour des données sont effectuées par les participants. Ceux-ci sont également responsables de l'exactitude et de la véracité des informations. La participation au groupe 400 («Puissance acoustique») est régie par le «Règlement Outil Web du Cercle Bruit / Répertoire des données acoustiques» distinct.

### **4. Obligations légales**

<sup>13</sup> En saisissant des données dans la base de données, l'entreprise participante accepte le présent règlement. Les données saisies correspondent aux informations officielles et sont juridiquement valables conformément aux « Conditions générales de livraison » des entreprises.

### **5. Aspects organisationnels**

<sup>14</sup> Les entreprises qui souhaitent participer à la base de données sur les pompes à chaleur et mettre ainsi à disposition les caractéristiques de leurs pompes à chaleur peuvent demander un accès sur le site [wpdb@fws.ch](mailto:wpdb@fws.ch).

<sup>15</sup> L'utilisation des données est régie par des accords distincts. Les utilisateurs des données ne sont pas autorisés à transmettre ces valeurs à des tiers.

<sup>16</sup> Les frais liés à la création, à l'exploitation et au développement en trois langues, ainsi qu'aux sites web associés, aux contrôles de plausibilité et au traitement des demandes sont pris en charge par les fabricants/fournisseurs utilisateurs ainsi que par les groupes d'utilisateurs de la base de données.

- a. La participation au groupe d'attributs 400 («Puissance acoustique») est soumise au «Règlement outil Web du Cercle Bruit / Répertoire des données acoustiques».
- b. Pour tous les autres groupes d'attributs (200, 300, 500 et 600), les frais de participation s'élèvent à 400 CHF par groupe, hors TVA, par an.
- c. La cotisation minimale s'élève dans tous les cas à CHF 1000.– hors TVA par an.

<sup>17</sup> La personne à contacter pour toutes questions ou signalements sur la base de données est M. Andreas Genkinger, [wpdb@fws.ch](mailto:wpdb@fws.ch).